

Francis CARLES Alain CARLES

Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie des Conseils et Experts financiers

Note d'informations n° 72 du 4^{ème} trimestre 2010

JURIDIQUE

Un auto-entrepreneur est un travailleur indépendant qui doit impérativement conserver pour l'exercice de son activité la maîtrise de l'organisation des tâches à effectuer ainsi que la recherche de sa clientèle. Si un auto-entrepreneur exécute une mission en permanence sous l'autorité d'un donneur d'ordres qui contrôle l'exécution de la mission et en sanctionne les manquements, alors celui-ci peut contester son statut de travailleur indépendant et demander la requalification de son contrat de prestation en contrat de travail. Par ailleurs, la dissimulation d'une relation salariale sous une relation commerciale est sanctionnée pénalement. Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information.

FISCAL

La loi de finance prévoit, entre autre, une réduction globale de 10 % de la plupart des réductions et crédits d'impôts, la suppression du crédit d'impôt au titre des intérêts d'emprunt de l'habitation principale et l'alourdissement de l'imposition sur les plus-values mobilières et immobilières.

SOCIAL

L'employeur doit, sauf exception, soumettre tout nouveau salarié engagé à une visite médicale d'embauche, au plus tard avant la fin de sa période d'essai. Si cette visite médicale n'a pas lieu, l'employeur devra verser des dommages et intérêts au salarié qui le réclame car, selon les juges, un tel manquement cause « nécessairement » un préjudice à ce dernier. Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information.

ECONOMIE

Indice : Coût à la construction 2^{ème} trimestre 2010 : 1 517

Variation sur 1 an : + 1,27 %

Variation sur 3 ans : + 5,71 %

Variation sur 9 ans : + 33,19 %

Francis et Alain CARLES et toute l'équipe de AUDIT EURO CONSEIL vous adressent leurs meilleurs vœux pour une année 2011 toute en réussites, bonheurs et santé pour vous et ceux qui vous sont chers.

Rejoignez-nous sur notre site internet sur lequel vous pourrez trouver de nombreuses informations utiles : <http://www.auditeuroconseil.com>

Nous attirons votre attention sur le caractère synthétique de la présente note d'information qui, par définition, est forcément incomplète. Nous vous recommandons de nous consulter pour tout complément d'information.